



École de commerce et maternité

Par **Clémence Claire**, le 14/08/2021 à 02:38

Bonjour,

Je me sens un peu perdue. J'ai souscrit un EMBA dans une école de commerce privée à Paris, en novembre 2017. Je suis plutôt contente de la prestation. J'avais un projet d'ouverture d'un commerce et je me suis endettée pour 10 ans afin de suivre ces cours seulement, à la fin de mon cursus, en 2019, je suis tombée enceinte, puis une deuxième fois d'affilée ce qui m'a mis out pendant 2 ans. Je reçois un mail aujourd'hui qui me somme de terminer mon mémoire dans les 3 mois sans quoi je ne pourrai plus avoir de diplôme. Je pense que la deadline est standard.

Ceci dit, puis-je demander un délai supplémentaire pour cause de maternité ?

Merci à vous.

Par **Tisuisse**, le 14/08/2021 à 08:44

Bonjour,

C'est au service qui vous a adressé ce courrier qu'il faut poser la question.

Ceci dit, en 2 ans vous auriez pu achever votre mémoire, non ?

Par **Clémence Claire**, le **14/08/2021** à **08:53**

Merci de m'informer plutôt sur le congé parental dans le cadre scolaire. Je suis venue ici pour un conseil juridique. Si une clause existe dans les universités et les formations doctorantes, et que c'est une raison valable de mise en pause des études, cela devrait répondre à votre question. Merci à vous.